

## **PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)**

### **Description du programme**

Le **programme d'adaptation de domicile (PAD)** a pour but de permettre à la personne présentant un handicap d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Le programme consiste à verser une aide financière au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée.

Ce programme a été instauré par le gouvernement du Québec via la Société d'habitation du Québec. Son application sur le territoire est rendu possible grâce à la collaboration du CLSC et de la Ville de Saint-Hyacinthe.

### **Comment déposer une demande**

Le point d'entrée est le CLSC. Vous devez y compléter le formulaire qui sera acheminé à la SHQ. La SHQ ouvrira officiellement le dossier et le fera parvenir à la Ville et au CLSC. Ces deux instances prendront alors le dossier en main.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le dépliant d'information préparé par le gouvernement. Vous pouvez également contacter le service de l'Urbanisme au 450 778-8321 ou le CLSC au 450 778-2575.